

**COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN  
(CMP)**

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 28/02/2013**  
ANNULÉ

**1. ANNULATION DE LA RÉUNION**

En raison du nombre limité de dossiers qui ont été soumis à discussion, il a été décidé en concertation avec le Président d'annuler la réunion.

**2. PROCÉDURE ÉCRITE DU 27/02/2013**

Conformément à l'article 27 du Règlement d'ordre intérieur de la CMP, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour l'approbation du procès-verbal du 31/01/2013 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ce afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.